

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... Six mois... Trois mois... Par an... Par trimestre...

LE QUÉBÉCOIS

JOURNAL DU MATIN

TARIF DES ANNONCES

Première insertion... Autres insertions... Tarifs pour les annonces...

BELLEAU & OLE, administrateurs

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

Spencer-Wood

SAMEDI, LE 7 JANVIER 1888

De 2 heures à 5 heures de l'après-midi

Par ordre, H. G. SHEPPARD, CAPT., A. D. C.

Spencer-Wood, 5 Janvier 1888

NOTRE JOURNAL

Demain, fête catholique d'obligation, l'Électeur ne paraîtra pas.

Le nouveau service postal transatlantique

Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral

NOTRE JOURNAL

Demain, fête catholique d'obligation, l'Électeur ne paraîtra pas.

Le nouveau service postal transatlantique

Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral

NOTRE JOURNAL

Demain, fête catholique d'obligation, l'Électeur ne paraîtra pas.

Le nouveau service postal transatlantique

Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral

ont des marchandises à expédier ne peuvent donner la préférence à la route la plus courte et la plus directe.

On ne saurait, suivant nous, se faire une assez haute idée de l'importance qu'il y a pour le Canada, au moment présent, d'améliorer au plus haut degré possible ses moyens de communication avec l'Europe.

Un pareil service assurerait aux passagers un voyage beaucoup plus court que par les meilleures lignes américaines; de fait, les voyageurs arriveraient à Chicago par la nouvelle ligne à l'heure où ils débarqueraient à New-York par la voie américaine, et quelques heures après, atteindraient St-Paul et Duluth.

Cette simple exposition de faits suffit pour faire voir la grandeur du projet destiné à révolutionner le grand commerce international, à parcourir une route nouvelle à travers le monde.

Telle est la proposition dont le gouvernement fédéral est actuellement saisi. Il paraît qu'il n'y a qu'une objection à la réalisation de ce magnifique projet: c'est que les vaisseaux de la nouvelle ligne seront trop considérables pour remonter les fleuves jusqu'à Montréal et ne pourront dépasser Québec, et que Québec en profiterait au détriment de Montréal.

Il n'y a plus deux manières de voir à ce sujet aujourd'hui. La construction navale a fait des progrès énormes depuis quelques années, et les steamers de plus grandes lignes postales ne peuvent plus lutter contre les lignes nouvelles pour la rapidité et la commodité du voyage.

La vitesse et le confort sont généralement en proportion avec la grandeur et le tonnage des vaisseaux. Aujourd'hui on ne construit plus de steamers destinés aux passagers à moins qu'ils n'aient de 7,000 à 8,000 et 10,000 tonneaux.

Il ne faut donc pas songer à voir Montréal choisi comme tête de ligne. Autant vaudrait dire qu'on renonce à toute communication avec les États-Unis, et qu'on va laisser le transit européen prendre définitivement la route américaine.

Il était l'esprit des Sœurs de la Charité, M. Demers, auquel il est allié par une parenté éloignée, le prit à son sujet, à la demande des dames religieuses, à l'aide de ses conseils, et après deux ou trois ans d'apprentissage, lui donna un salaire de huit piastres par semaine.

Trois employés typographes à l'atelier de M. L. J. Demers & Frère, propriétaires du Canada, seront arrêtés et traduits en cour aujourd'hui pour rupture de contrats de louage d'ouvrage.

Aujourd'hui à deux heures, M. Faguy le nouveau curé de N. D. de Québec prendra possession de son bénéfice dans la basilique de Québec, avec les cérémonies usitées en pareille circonstance.

Winnipeg, Man., 3 jan. — On dit que M. Préndryast, canadien-français, conservateur ne se refuse pas à faire partie d'un cabinet libéral dans le cas où le gouvernement Harrisson serait défait.

MM. Ness et McArthur ont été mis en nomination à Simsbury hier. Sir Charles Tupper est arrivé aujourd'hui et repart demain avec Lady Tupper pour Washington.

Rome, 3.—Le Saint Père a donné audience aujourd'hui aux pèlerins venus à Rome à l'occasion de son jubilé et leur a adressé une allocution en présence de toute sa cour.

Le Souverain Pontife a aussi fait allusion aux tendances révolutionnaires qu'on remarque chez certains peuples européens.

Winnipeg, 4 janvier.—La nomination des candidats pour le district électoral d'Assiniboia a eu lieu hier. M. Ness est le candidat du gouvernement et M. D. McArthur se présente comme conservateur indépendant.

Halifax, N. E., 4 janvier.—Les sociétés irlandaises font de grandes préparations pour la réception de Sir Edmond Grattan, le délégué de la Ligue Irlandaise.

Encore Wilson alias Hayner. Nouveaux détails quant à son identité. Toronto, 4 janvier.—Le fameux limier Wilson alias Frank Hayner, a eu une entrevue, hier, avec W. S. Harkins de la Compagnie du Géant d'Or, et le requis de préciser le rapport qu'il a fait à Montréal à l'effet que Wilson était un chercheur de coffres-forts, etc.

Le public est admiré. M. Savary en honneur auprès de l'association conservatrice. Sa campagne contre le gouvernement Mercier. Vol audacieux.

Le pouvoir temporel. Allocution du Pape aux pèlerins Italiens. Rome, 3.—Le Saint Père a donné audience aujourd'hui aux pèlerins venus à Rome à l'occasion de son jubilé et leur a adressé une allocution en présence de toute sa cour.

Les élections à Manitoba. Remaniements ministériels probables. Grand espoir pour les libéraux.

Chaleureuse réception faite à Sir Edmond Grattan. Son discours. Montréal, 4 janvier.—Hier soir, 4,000 personnes étaient présentes à la démonstration du Queen's Hall en l'honneur de Sir Edmond Grattan.

Mort subite d'un fonctionnaire. Mort de M. William Stubbs. Ottawa, 4 janvier.—M. Brown, qui a été battu aux dernières élections municipales d'Ottawa, dit qu'il se propose de réclamer contre l'élection du maire Stewart pour subornation et autres manœuvres illégales.

Mort de M. William Stubbs. Ottawa, 4 janvier.—M. Brown, qui a été battu aux dernières élections municipales d'Ottawa, dit qu'il se propose de réclamer contre l'élection du maire Stewart pour subornation et autres manœuvres illégales.

Mort de M. William Stubbs. Ottawa, 4 janvier.—M. Brown, qui a été battu aux dernières élections municipales d'Ottawa, dit qu'il se propose de réclamer contre l'élection du maire Stewart pour subornation et autres manœuvres illégales.

Mort de M. William Stubbs. Ottawa, 4 janvier.—M. Brown, qui a été battu aux dernières élections municipales d'Ottawa, dit qu'il se propose de réclamer contre l'élection du maire Stewart pour subornation et autres manœuvres illégales.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Le nouveau service postal transatlantique. Notre dernier appel à l'Exécutif fédéral.

Montre d'Or

OFFERTE GRATUITEMENT
A MES PRATIQUES
A l'occasion des fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN, j'ai l'honneur de renouveler mes pratiques et de publier pour l'encouragement libéral qu'ils m'ont donné jusqu'ici.

P. BRUNET
Horloger et Bijoutier
191, Rue St-Joseph, 191
ST-ROCH DE QUEBEC

Banque Union Canada

DIVIDENDE N. 42.
AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QU'UN dividende au taux de SIX PER CENT par an sur le fond capital de cette banque a été déclaré pour les six mois finissant le 31 décembre prochain et que le dit dividende sera payable à cette banque ou à ses différents branches le samedi MATIN, le TROISIEME jour de JANVIER, 1888.

LE PIANO

R. S. Williams & Son
Sa position prédominante est due au SON PUR et à la classe en tête de tout instrument, aux matériaux employés dans sa construction et aux soins dans tous les détails qui nécessitent la construction d'un piano de première classe.

BERNARD & ALLAIRE

7-9, Rue St-Joseph, Québec
Ces célèbres pianos sont en vente à Québec seule ment chez

Camphre ! Camphre

Nous venons de recevoir à la
Pharmacie Centrale
un nouvel approvisionnement de CAMPHRE RAFFINE, qualité extra.

VENTE A L'ENCAN

Limites de Bois
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE
(BRANCHE DES BOIS ET FORÊTS)
Toronto 18 octobre 1887.
AVIS est par le présent donné que de l'ordre du Conseil, des limites de bois dans les cantons suivants, savoir :

Cadeaux du Jour de l'An

CHEZ
J.C. DORION
PHARMACIEN
Bloc Paquet, vis-a-vis l'église St-Roch

OU ALLER ACHETER

POUR LES FÊTES DE
Noël et du Jour de l'An
Chs. S. Riverin

A l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques le public en général qu'il a comme par le passé, un assortiment complet de Biscuits, Vins et Liqueurs qu'il offre en vente à des prix défiant toute concurrence et entrant les articles suivants :—

BISCUITS et LIQUEURS de 1^{re} tes
EAU-DEVIE
Eau de Vie (Brandy) très vieux et de toute marque
VINS
Vin Blanc et Vin Rouge à \$1.20 le gallon
LIQUEURS
Chartreuse, Bénédictine, Kirsh, Curaçao, Anisette, Absinthe, etc.

SIROPS DE FRUITS

Sirup de Citron,
Sirup de Fraises,
Sirup de Fraises, etc.

BONBONS

Une grande variété de Bonbonnières, Bonbons Mélangés par sucre.

ORANGES ET CITRONS

Raisin Rouge, Raisin de Sacheria, Raisin de Corinthe, Raisin bien

CHEMIN DE FER

LE QUEBEC CENTRAL
Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

VENTE FINALE

1^{re} suite d'un arrangement avec les créanciers la balance de
Fonds de banqueroute
DE LA MAISON
L. O. Villeneuve
— SERA VENDU —
50 pour cent de sa valeur

Cadeaux du Jour de l'An

CHEZ
J.C. DORION
PHARMACIEN
Bloc Paquet, vis-a-vis l'église St-Roch

Les Pilules de Vallet

ne sont pas argentées, le nom Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule blanche.

ont été approuvées par l'Académie de Médecine de Paris et autorisées par arrêté ministériel.

sont le ferrugineux le plus efficace pour guérir l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches.

donnent aux jeunes la teinte vermeille perdue par la croissance rapide, la maladie, les excès.

sont très confortables. Refuser tout facon ne portant pas la signature du Docteur Vallet.

PARIS — 19, RUE JACOB, 19 — PARIS

SIROP DE BLAYN

Ce SIROP, d'un goût agréable, est recommandé depuis 20 ans par les principaux Médecins de Paris, dans les Rhumes, Grippe, Toux, Catarrhes, Maux de Gorge, Catarrhes pulmonaires, Irritations de Poitrine, des Viscères et de la Vessie.

PARIS, 6, Avenue Victoria. — Dépositaires à Québec : D^r Ed. MORIN & C^o.

VIN DE VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Faibles, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'Amalgrissement, d'Épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.

Huile de Foie de Morue

du D^r DUCOUX
Iodo-Ferrugineuse, au Quinquina et à l'Essence d'oranges amères.

Ce médicament, d'un goût agréable, est facile à prendre et ne donne aucune nausée. Par sa composition il possède toutes les qualités propres à combattre :

l'ANÉMIE, la CHLOROSE, les MALADIES DE POITRINE, la BRONCHITE, les CATARRHES, la PHTHISIE, la DIATHÈSE STRUMEUSE, les SCROFULES, etc., etc.

En raison de son usage facile, de ses effets multiples et sûrs et de son prix économique, les médecins l'ordonnent de préférence aux autres médicaments similaires.

PARIS — 209, rue Saint-Denis, 209 — PARIS

LE MICROBE

Blennorrhagie est détruit radicalement par l'emploi de l'Injection Cadet

DÉPÔT GÉNÉRAL : PARIS, Boulevard Denain, 7

TAPIS ET RIDEAUX

5 — pour en-tête d'escompte au comptant — 5

Nous invitons à venir examiner l'assortiment le plus considérable en

TAPIS DE BRUXELLES et TAPIS TAPISSERIE avec Bordures et Tapis d'escaliers pour appartement Carrés en Tapis, bon marché, depuis \$1.75.

TAPIS REDUITS !

Pour quelques semaines seulement pour faire place à de nouveaux arrivés, nous vendrons à une grande réduction :

Tapis Tapisserie, 50c et 30c net.
Tapis Tapisserie, 6c et 5c net.
Tapis Tapisserie, 6c et 5c net.
Tapis Bruxelles, 60c net.
Tapis Bruxelles, 70c net.
Tapis Bruxelles, 80c net.

Presentes de Noël

Nous montrons maintenant UNE CAISSE D'INDIENNES ANGLAISES, grande largeur et couleurs solides, à 1/2 PRIX REDUITS, 15c, 15c, 15c, achetées expressément pour Présents de Noël.

GLOVER, FRY & C^o
56, Rue du Palais.

Cadeaux du Jour de l'An

Boutons de Cols et de Poignets en Or et Crochets doubles, Spinglettes d'Or pour cravates, agrafes, Nouvelles Agrafes en Or fin avec perles, Montres en Or, Chaînes à gousset en Or, de fantaisie, Epingles à dentelles et à bonnet en ARGENT, AGATHE D'ECOSSE, AMBRE, ONYX ET PERLES, ACIER TAILLE ET PIERRES DU RHIN.

Cannes de promenade montées en argent. Bourses de cuir choisies, porte-cartes, Porte-Cigarettes, Portefeuilles.

Eventails en plume \$2.00. Toutes les plus nouvelles nuances d'Eventails de Crêpe, de Satin et de gaze.

Boîtes à Bijoux en jais, etc de toilette et caves à parfumeries.

Encriers d'Alabastr, boîtes d'Allumettes, porte-montre, couteaux à papier, porte-plume, Ciseaux, Etc., Etc.

POUPEES—AU PRIX COUTANT—POUPEES

G. SEIFERT,

EUROPEAN BAZAAR
34, RUE DE LA FABRIQUE

SUEL BEDARD

Horloger et Bijoutier
Cadeaux à grande Reduction
— POUR —
NOËL ET LE NOUVEL AN
A l'enseigne de l'AIGLE
241, Rue ST. PAUL, PALAIS
Vis-a-vis la gare d'Orléans, Québec.

Grande Vente de Quincaillerie

ETC., ETC., ETC.

En face de la cour, a bois de Clint

F. X. LETOURNEAU & Cie

177 RUE ST-PAUL.
En face de la cour, a bois de Clint

POURQUOI ?

Pourquoi cette foule ? Pourquoi cet entrain aux alentours des vitrines et des comptoirs des trois étages du magasin du

SYNDICAT QUEBEC

En voici la raison :

Société de Prêts et Placements de Québec.

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT
Capital payé... \$184,600.00
Fonds de réserve... 20,000.00

J. & W. REID

Fabricants de Papier
98-100, RUE ST-PAUL
QUEBEC

SYNDICAT DE QUEBEC

207, Rue St-Joseph.
VIS-A-VIS LE COUVERT
St-Roch.

VICTOR PARENT

VOITURIER
293, RUE ST-VALIER,
ST-SAUVEUR

Hôtel Canada

PARIS, 28, Rue de Choiseul, PARIS
(Près le Boulevard des Italiens)
ENGLISH SPOKEN
EXPOSITION DE PARIS 1878
HÔTEL COUCOUX

ASTHME

Par la Poudre de D^r Cléry

MM. Gingras, Langlois & C^o

No 3, Port Dauphin, Québec.
AGENTS POUR LA PUISSANCE
Québec, 30 sept 1887

NOUVELLE MAISON

Quincailleries
— ET —
FERRONNERIES
EN GROS
Beaudet, Lefavre & Garneau
26-Rue St-Paul-26
QUEBEC.

La division des comtés de Chicoutimi et Saguenay

Des citoyens importants de ces comtés nous communiquent leurs vues sur la question de la division qui semble passionner vivement l'opinion dans cette partie de la province.

Nous avons déjà fait connaître notre opinion à ce sujet, et nous n'avons encore jusqu'ici aucune raison de la modifier. Nous admettons tout de même, comme on pourra l'avoir remarqué, la lecture de la discussion que nous publions plus bas, que la question est des plus complexes; l'un de nos correspondants approuve la position que nous avons prise, l'autre nous désapprouve.

Nous n'en donnons pas moins volontiers publicité à ces expressions d'opinions contradictoires, l'Electeur étant le tribunal libre.

Chicoutimi, 30 décembre 1887.

ERNEST PACAUD, Rédacteur en chef de l'Electeur, Québec.

M. le rédacteur,

Les citoyens de Chicoutimi ont remarqué avec regret l'entretiel publié dans l'Electeur du 23 décembre courant, relativement à la division du district électoral de Chicoutimi et Saguenay. Aussi attendions-nous avec le prochain numéro du Progrès de Saguenay, journal populaire, publié à Chicoutimi même. Ne devions-nous pas en effet compter sur le seul journal publié dans le comté, pour revendiquer nos droits, défendre nos intérêts? Le Progrès a paru hier... Hélas! sur la première page, des historiettes; une poésie; sur la seconde; la troisième; et la quatrième encombrées d'annonces! Ces nourrissons du journalisme, pleins d'horreur pour le feu du combat, n'ont pas donné signe de vie sur une question aussi vitale pour notre beau comté. Nous aurions pourtant dû nous en douter; l'un des rédacteurs n'est-il pas avocat fraîchement élu, tandis que l'autre n'est encore qu'étudiant! Pourquoi ne pas faire autre chose que des pages de vers? Peut-on exiger d'eux qu'ils soient toujours sur la brèche, en pleine communion d'idées avec les hommes bien pensants du pays? C'est difficile, mais il est tout de même malheureux de voir, comme cela,

Des gens de tout métier, de tout âge, aspirer à diriger l'opinion publique.

Ceci étant posé, M. le rédacteur, vu l'importance de votre journal, j'espère que vous me permettrez de rectifier le sens entretiel qui a dû être publié à votre insu et probablement sous le soufflet du mutisme de notre député, ce qui explique le mutisme du Progrès, M. St-Hilaire étant un des plus gros saints de son calendrier. Veuillez croire qu'en faisant cette rectification, je suis l'interprète de la masse des électeurs du comté.

Cet entretiel vous fait dire que réclamer la division du district électoral de Chicoutimi et Saguenay en trois collèges électoraux, c'est dépasser la mesure, c'est faire preuve d'exigence excessive; enfin, d'après vous, nos prétentions ne seraient ni plus ni moins qu'exagérées. Je dirai tout de suite que l'entretiel est totalement incorrect, lorsqu'il attribue ces prétentions à une partie des citoyens de Chicoutimi. Les requêtes qui sont adressées à ce sujet aux trois branches de la législature demandent que le district électoral de Chicoutimi et Saguenay soit divisé en trois collèges électoraux ayant droit chacun à un représentant et que, si la division ne peut se faire en trois, la division en deux comtés de Chicoutimi établie pour les fins municipales et d'enregistrement soit séparée de la division No 2 et reste unis au comté de Saguenay. Or, ces requêtes sont signées par tout le clergé du comté, S. G. Mgr D. Racine en tête; tous les électeurs du Lac St-Jean en ont approuvé les conclusions par leur signature; et celui qui s'est dévoué dans cette circonstance pour l'intérêt commun, celui qui s'est pris l'initiative du mouvement et qui a parcouru le comté dans ce but, messieurs n'ayant nulle part essayé de refus, ni rencontré d'opposition.

Le comté de Saguenay, imitant notre exemple, a aussi signé des requêtes au parlement demandant un député pour lui seul. Consultez les résolutions adoptées par vous, les conseils municipaux, tant du comté de Saguenay que de celui de Chicoutimi; lisez les résolutions adoptées dans les assemblées publiques convoquées à ce sujet, et partout vous trouverez les mêmes prétentions formulées avec une unanimité des plus édifiantes et sur l'enthousiasme des plus chaleureux. Consultez même le Progrès de Saguenay; dans un article en date du 30 octobre dernier, destiné à éclairer et diriger l'opinion publique, article que M. St-Hilaire déclare excellent dans une lettre par lui adressée à tous les maires, vous y lirez encore que ces prétentions sont celles de tout le monde, puis que le Progrès, voulant les combattre, éprouve le besoin de réagir contre l'opinion publique.

Comment, après cela, à-t-on pu vous faire dire que vous partiez des citoyens de Chicoutimi pour égarer leur excellente affaire par l'exagération de leurs prétentions? Et puis à-t-on bien droit de parler ainsi nos prétentions? Entendez-vous de vous dénicher la légitimité de nos demandes serait abuser de votre patience, monsieur le rédacteur, et d'ailleurs cette question mérite une étude spéciale. Permettez-moi cependant de vous en dire quelques mots.

Nous le comprenons, il est bien difficile aux étrangers de se faire une juste idée de notre position. Mais jetez un rapide coup d'œil sur les comtés qui environnent nos grandes villes. Voyez, y a-t-il de Ste-Anne à Québec; sur un parcours de 24 lieues, vous comptez trois comtés, ayant chacun un représentant, et ce plus la moitié de Lévis. Le comté de Chicoutimi, abstraction faite du comté de Saguenay, comprend 48 lieues de territoire, habité et n'a pas même un député à son sein; et nos prétentions seraient-elles exagérées?

Restent encore autour de grands centres où vous appréciez quinze petits comtés dont quelques-uns n'ont pas même 10,000 âmes, ayant depuis 1853 diminué la population au lieu d'augmenter, et ce sont tous réunis chacun à un député. Voyez à Chicoutimi et voyez à Lévis, Chicoutimi, Saguenay et Chicoutimi forment l'ancien comté de Saguenay avec une population de 20,713

âmes. Aujourd'hui, séparés de Charlevoix, les comtés unis de Chicoutimi et Saguenay ont une population à peu près quarante mille âmes (au dernier recensement elle était de 32,000 et quelques cents âmes). Et l'on vient nous dire que nos demandes sont d'une exigence excessive!

Entretiel en question dit bien encore: C'est souvent en demandant trop qu'on obtient rien. Curieux principe qui nous conduirait aux conséquences les plus absurdes, s'il était admis! Les gouvernements ne pourraient-ils pas toujours répondre à ceux qui s'adressent à eux: vous n'avez rien, parce que vous demandez trop? Ou en serait-il le Saguenay avec ce principe, lui à qui on a toujours reproché de demander trop? Le plus sensé, il me semble, c'est de demander plus pour avoir moins.

Un dernier mot et je termine. Le célèbre entretiel nous dit encore que demander une nouvelle élection, c'est déserter la mesure. N'est-ce pas la pourtant une demande parfaitement légitime? Nous demandons la division du comté, et pour avoir deux députés, et pour avoir deux députés, il faut les faire élire. Mais qui? M. St-Hilaire craindrait-il de se présenter de nouveau devant ses constituants pour faire renouveler son mandat? N'a-t-il pas été élu, il y a un an, par une majorité de 800 voix? Il est vrai que s'il est élu alors deux députés, surtout à ceux du Lac St-Jean: "Mes amis, je vous fais mes adieux, je ne reviendrai plus habiter parmi vous, je quitte les rives enchantées de mon beau lac pour établir ma résidence dans la vieille cité de Champlain," c'est en vain que le gouvernement nous ait répandu l'or et l'argent dans le comté, et la nue de cabarets québécois qui s'est abattu sur nous à cette occasion se serait vu forcée,

Trainant l'aile et tirant le pied,

de diriger son essor vers d'autres régions plus hospitalières. Quoiqu'il en soit, nous n'avons nulle objection à ce que M. St-Hilaire reste député sans subir de nouvelle élection. C'est le Lac St-Jean qui l'a choisi, comme depuis un grand nombre d'années il a toujours choisi le député local; s'il veut le garder, qu'il le garde et que M. St-Hilaire reste le député du nouveau comté qui sera formé par la vallée du Lac St-Jean. La chose nous importe peu. Mais ce qui nous importe et ce à quoi nous nous opposons de toutes nos forces, c'est que M. St-Hilaire puisse rester député du comté qu'il lui aura plu de choisir. Ce serait, en effet, du nouveau qu'un député nommé par la Couronne au lieu d'être élu par le peuple.

Merci, M. le rédacteur, de votre bienveillante hospitalité; et j'espère qu'à l'avenir Chicoutimi n'aura pas à se plaindre de l'Electeur et qu'on ne permettra plus contre nous, dans votre journal, d'attaques aussi mensongères qu'injustes.

UN ELECTEUR.

Le Progrès de Saguenay, 28 déc 1887

Voilà quelques remarques au sujet de la division des comtés de Chicoutimi et Saguenay, sur l'Electeur du 23 courant, sont certainement très judicieuses. Pourquoi, en effet, diviser ces deux comtés en trois divisions électORALES? L'intérêt public exige-t-il un tel morcellement? Certainement non! Que l'on sépare tout simplement les éléments discordants de cette grande division électORALE, et tout le monde sera satisfait.

Dans toutes les résolutions et les requêtes votées et adressées par les conseils municipaux du comté demandant la division des comtés, il ressort un point capital. C'est que les habitants de la vallée du Lac St-Jean (qui renferme à elle seule déjà les trois septèmes de la population totale des deux comtés) veulent tout simplement s'émanciper de la tutelle de leurs anciens maîtres, les habitants de la vallée de Chicoutimi et ses alentours; tandis que ces derniers ne désirent rien moins que d'être laissés seuls. C'est d'un commun accord et on parfaite union de sentiments que l'on demande à être séparés.

Or contenter tous ces gens là est chose bien facile. Détachez la vallée du Lac St-Jean du comté de Chicoutimi pour en faire une division électORALE par elle-même, et tout ira bien. Ce n'est pas plus malin que cela. DIVISION

Divisons le comté en par la Barrière, justement placée aux premières habitations de la vallée du Lac St-Jean, en suivant la ligne de division des cantons Labarre et Kéoganai jusqu'à l'extrémité nord de manière à donner à l'annuelle division les cantons Taché, Delisle, Racine et Taillon, qui se trouvent au nord et à l'est de la décharge du Lac St-Jean; et j'en suis certain tout sera dans l'ordre le plus parfait.

D'ailleurs cette division est déjà tracée et acceptée par les habitants des lieux. Toute cette partie du comté située entre les limites Est de la paroisse d'Herbertville jusqu'à St-Dominique de Lagenivière, distante de cinq grandes lieues, et depuis le lac Kéoganai jusqu'à la Rivière Saguenay vers le nord, est composée en grande partie de montagnes arides, de petits lacs, de savanes impenetrables, terrains tout à fait impropres à la colonisation. C'est la division naturelle des eaux du Lac St-Jean de celles du bassin du Saguenay.

Passons maintenant à la question d'intérêt public. Quiconque a en le loisir de parcourir cet immense territoire, depuis le canton Normandin jusqu'à Tadoussac, a dû être frappé d'une idée: c'est que les intérêts des colons de la vallée du Lac St-Jean ne doivent pas être identiques à ceux du reste de ces deux comtés. Tout l'intérêt public ici se résume dans le progrès de la colonisation, la conquête de chemins et routes, le développement de nouveaux cantons, afin d'attirer l'émigration des autres parties de la province; tandis que celui du reste des comtés est d'un ordre plus général. Il y a bien au nord de la rivière Saguenay, en arrière de la paroisse Ste-Anne, deux ou trois cantons, dont la colonisation, quoique déjà très avancée, devra encore, pendant quelques années, attirer l'attention des gouvernements. Mais il y a, à part cela, un autre intérêt qui demande une attention toute spéciale: je veux parler du développement de l'industrie du progrès maritime du Saguenay, depuis les bords du fleuve St-Laurent, à l'extrémité est du comté, jusqu'à Chicoutimi qui est le ter-

me de la navigation du Saguenay. Ce sujet, seul, est suffisant pour occuper toute l'énergie d'un député, lequel a-t-il le droit de se reposer?

Voilà, M. le rédacteur, quelques très succintement le résumé de la position de ces deux comtés. Il est bien facile à comprendre que ce n'est pas le fait pas de se contenter de cette manière de voir. C'est un partage par tous les habitants. Il est en effet plus d'un dans ce monde à qui le bonheur des autres ne semble pas désagréable, mais qui voudraient, si fait bien tenir compte de la raison et d'ailleurs de la légitimité des majorités.

Quant aux questions de représentativité, après la division, le député actuel à l'est d'ici pour nous ou les autres idées nous venons comtes sans être obligés de subir une nouvelle élection; et bien, tant mieux. Qui choisira celui que bon lui semblera. Mais, tout en reconnaissant les nombreux services qu'il a rendus à cette partie du comté, je me permettrais de l'inviter amicalement de ne pas négliger pour conserver sa popularité, et surtout de respecter les vœux de ses constituants dans cette question de division de comté, comme dans toute autre. Nous sommes informés que sur cette question, il a ses idées à lui; chose bien pardonnable, surtout pour un député. Déjà l'on s'agit de certains quartiers, parce qu'il a trop ouvertement manifesté ses intentions, qui, tout paradoxe, ne sont certainement pas celles de ses amis du Lac St-Jean.

Avec les souhaits les plus heureux à l'approche d'une nouvelle année, Agréez, M. le rédacteur, les salutations de votre dévoué serviteur, ERNEST PACAUD, Rédacteur en chef de l'Electeur.

CHICOUTIMI, 30 DÉCEMBRE 1887.

Ernest Pacaud, Rédacteur en chef de l'Electeur, Québec.

M. le rédacteur,

Le Courrier du Canada a paru hier comme d'habitude. La matière était un peu moins abondante qu'à l'ordinaire, mais, en somme, nous espérons que nos abonnés ont été satisfaits.

Nous continuons la lutte. Nous la continuerons jusqu'au bout. Il faut que le principe d'autorité triomphe. Il faut que nos amis les typographes, égarés par de perfides conseils et de ces influences occultes, comprennent leur erreur et la lourde faute dans laquelle on les a fait tomber.

Ils sont devenus les instruments des Chevaliers du Travail, dont le mot d'ordre part des Etats-Unis. Les braves Canadiens, se sont soumis à la domination tyrannique d'étrangers qu'ils ne connaissent même pas, et d'une organisation suspecte qui travaille sourdement à briser en brèche la société.

Il y a une semaine, ils étaient contents, satisfaits d'eux-mêmes et de nous, parfaitement heureux. Ils se préparaient à célébrer honnêtement et joyeusement les fêtes du nouvel An. Aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux, nous le savons, gémissent, et déplorent leur malheureuse position. Ils se sentent engagés dans une impasse et se demandent avec désespoir comment tout cela finira.

Comment tout cela finira? Par le triomphe de l'autorité et du principe d'autorité, soyez-en convaincus, messieurs! L'opinion est avec nous, le public est avec nous, parce que c'est la cause que nous défendons. Toutes les sympathies des autorités religieuses nous sont acquises, nous en avons l'assurance. L'union, la persévérance des chefs de la presse rendront la résistance invincible.

Que les ouvriers qui veulent rentrer dans l'ordre, qui regrettent leur triste aventure, se hâtent. Bientôt il sera trop tard, et leur position deviendra impossible à soutenir.

C'est un conseil d'ami que nous leur donnons. A eux d'en profiter.

UN ELECTEUR.

Le Progrès de Saguenay, 28 déc 1887

Voilà quelques remarques au sujet de la division des comtés de Chicoutimi et Saguenay, sur l'Electeur du 23 courant, sont certainement très judicieuses.

Pourquoi, en effet, diviser ces deux comtés en trois divisions électORALES? L'intérêt public exige-t-il un tel morcellement? Certainement non!

Que l'on sépare tout simplement les éléments discordants de cette grande division électORALE, et tout le monde sera satisfait.

Dans toutes les résolutions et les requêtes votées et adressées par les conseils municipaux du comté demandant la division des comtés, il ressort un point capital.

C'est que les habitants de la vallée du Lac St-Jean (qui renferme à elle seule déjà les trois septèmes de la population totale des deux comtés) veulent tout simplement s'émanciper de la tutelle de leurs anciens maîtres, les habitants de la vallée de Chicoutimi et ses alentours;

tandis que ces derniers ne désirent rien moins que d'être laissés seuls. C'est d'un commun accord et on parfaite union de sentiments que l'on demande à être séparés.

Or contenter tous ces gens là est chose bien facile. Détachez la vallée du Lac St-Jean du comté de Chicoutimi pour en faire une division électORALE par elle-même, et tout ira bien. Ce n'est pas plus malin que cela.

Divisons le comté en par la Barrière, justement placée aux premières habitations de la vallée du Lac St-Jean, en suivant la ligne de division des cantons Labarre et Kéoganai jusqu'à l'extrémité nord de manière à donner à l'annuelle division les cantons Taché, Delisle, Racine et Taillon, qui se trouvent au nord et à l'est de la décharge du Lac St-Jean; et j'en suis certain tout sera dans l'ordre le plus parfait.

D'ailleurs cette division est déjà tracée et acceptée par les habitants des lieux.

Toute cette partie du comté située entre les limites Est de la paroisse d'Herbertville jusqu'à St-Dominique de Lagenivière, distante de cinq grandes lieues, et depuis le lac Kéoganai jusqu'à la Rivière Saguenay vers le nord, est composée en grande partie de montagnes arides, de petits lacs, de savanes impenetrables, terrains tout à fait impropres à la colonisation.

C'est la division naturelle des eaux du Lac St-Jean de celles du bassin du Saguenay.

Passons maintenant à la question d'intérêt public.

Quiconque a en le loisir de parcourir cet immense territoire, depuis le canton Normandin jusqu'à Tadoussac, a dû être frappé d'une idée: c'est que les intérêts des colons de la vallée du Lac St-Jean ne doivent pas être identiques à ceux du reste de ces deux comtés.

Tout l'intérêt public ici se résume dans le progrès de la colonisation, la conquête de chemins et routes, le développement de nouveaux cantons, afin d'attirer l'émigration des autres parties de la province;

tandis que celui du reste des comtés est d'un ordre plus général. Il y a bien au nord de la rivière Saguenay, en arrière de la paroisse Ste-Anne, deux ou trois cantons, dont la colonisation, quoique déjà très avancée, devra encore, pendant quelques années, attirer l'attention des gouvernements.

Mais il y a, à part cela, un autre intérêt qui demande une attention toute spéciale: je veux parler du développement de l'industrie du progrès maritime du Saguenay, depuis les bords du fleuve St-Laurent, à l'extrémité est du comté, jusqu'à Chicoutimi qui est le ter-

me de la navigation du Saguenay. Ce sujet, seul, est suffisant pour occuper toute l'énergie d'un député, lequel a-t-il le droit de se reposer?

Voilà, M. le rédacteur, quelques très succintement le résumé de la position de ces deux comtés. Il est bien facile à comprendre que ce n'est pas le fait pas de se contenter de cette manière de voir.

C'est un partage par tous les habitants. Il est en effet plus d'un dans ce monde à qui le bonheur des autres ne semble pas désagréable, mais qui voudraient, si fait bien tenir compte de la raison et d'ailleurs de la légitimité des majorités.

Quant aux questions de représentativité, après la division, le député actuel à l'est d'ici pour nous ou les autres idées nous venons comtes sans être obligés de subir une nouvelle élection;

et bien, tant mieux. Qui choisira celui que bon lui semblera. Mais, tout en reconnaissant les nombreux services qu'il a rendus à cette partie du comté, je me permettrais de l'inviter amicalement de ne pas négliger pour conserver sa popularité, et surtout de respecter les vœux de ses constituants dans cette question de division de comté, comme dans toute autre.

Nous sommes informés que sur cette question, il a ses idées à lui; chose bien pardonnable, surtout pour un député. Déjà l'on s'agit de certains quartiers, parce qu'il a trop ouvertement manifesté ses intentions, qui, tout paradoxe, ne sont certainement pas celles de ses amis du Lac St-Jean.

Avec les souhaits les plus heureux à l'approche d'une nouvelle année, Agréez, M. le rédacteur, les salutations de votre dévoué serviteur, ERNEST PACAUD, Rédacteur en chef de l'Electeur.

CHICOUTIMI, 30 DÉCEMBRE 1887.

Ernest Pacaud, Rédacteur en chef de l'Electeur, Québec.

M. le rédacteur,

Le Courrier du Canada a paru hier comme d'habitude. La matière était un peu moins abondante qu'à l'ordinaire, mais, en somme, nous espérons que nos abonnés ont été satisfaits.

Nous continuons la lutte. Nous la continuerons jusqu'au bout. Il faut que le principe d'autorité triomphe. Il faut que nos amis les typographes, égarés par de perfides conseils et de ces influences occultes, comprennent leur erreur et la lourde faute dans laquelle on les a fait tomber.

Ils sont devenus les instruments des Chevaliers du Travail, dont le mot d'ordre part des Etats-Unis. Les braves Canadiens, se sont soumis à la domination tyrannique d'étrangers qu'ils ne connaissent même pas, et d'une organisation suspecte qui travaille sourdement à briser en brèche la société.

Il y a une semaine, ils étaient contents, satisfaits d'eux-mêmes et de nous, parfaitement heureux. Ils se préparaient à célébrer honnêtement et joyeusement les fêtes du nouvel An. Aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux, nous le savons, gémissent, et déplorent leur malheureuse position.

Ils se sentent engagés dans une impasse et se demandent avec désespoir comment tout cela finira.

Comment tout cela finira? Par le triomphe de l'autorité et du principe d'autorité, soyez-en convaincus, messieurs! L'opinion est avec nous, le public est avec nous, parce que c'est la cause que nous défendons.

Toutes les sympathies des autorités religieuses nous sont acquises, nous en avons l'assurance. L'union, la persévérance des chefs de la presse rendront la résistance invincible.

Que les ouvriers qui veulent rentrer dans l'ordre, qui regrettent leur triste aventure, se hâtent. Bientôt il sera trop tard, et leur position deviendra impossible à soutenir.

C'est un conseil d'ami que nous leur donnons. A eux d'en profiter.

UN ELECTEUR.

Le Progrès de Saguenay, 28 déc 1887

Voilà quelques remarques au sujet de la division des comtés de Chicoutimi et Saguenay, sur l'Electeur du 23 courant, sont certainement très judicieuses.

Pourquoi, en effet, diviser ces deux comtés en trois divisions électORALES? L'intérêt public exige-t-il un tel morcellement? Certainement non!

Que l'on sépare tout simplement les éléments discordants de cette grande division électORALE, et tout le monde sera satisfait.

Dans toutes les résolutions et les requêtes votées et adressées par les conseils municipaux du comté demandant la division des comtés, il ressort un point capital.

C'est que les habitants de la vallée du Lac St-Jean (qui renferme à elle seule déjà les trois septèmes de la population totale des deux comtés) veulent tout simplement s'émanciper de la tutelle de leurs anciens maîtres, les habitants de la vallée de Chicoutimi et ses alentours;

tandis que ces derniers ne désirent rien moins que d'être laissés seuls. C'est d'un commun accord et on parfaite union de sentiments que l'on demande à être séparés.

Or contenter tous ces gens là est chose bien facile. Détachez la vallée du Lac St-Jean du comté de Chicoutimi pour en faire une division électORALE par elle-même, et tout ira bien. Ce n'est pas plus malin que cela.

Divisons le comté en par la Barrière, justement placée aux premières habitations de la vallée du Lac St-Jean, en suivant la ligne de division des cantons Labarre et Kéoganai jusqu'à l'extrémité nord de manière à donner à l'annuelle division les cantons Taché, Delisle, Racine et Taillon, qui se trouvent au nord et à l'est de la décharge du Lac St-Jean; et j'en suis certain tout sera dans l'ordre le plus parfait.

D'ailleurs cette division est déjà tracée et acceptée par les habitants des lieux.

Toute cette partie du comté située entre les limites Est de la paroisse d'Herbertville jusqu'à St-Dominique de Lagenivière, distante de cinq grandes lieues, et depuis le lac Kéoganai jusqu'à la Rivière Saguenay vers le nord, est composée en grande partie de montagnes arides, de petits lacs, de savanes impenetrables, terrains tout à fait impropres à la colonisation.

C'est la division naturelle des eaux du Lac St-Jean de celles du bassin du Saguenay.

Passons maintenant à la question d'intérêt public.

Quiconque a en le loisir de parcourir cet immense territoire, depuis le canton Normandin jusqu'à Tadoussac, a dû être frappé d'une idée: c'est que les intérêts des colons de la vallée du Lac St-Jean ne doivent pas être identiques à ceux du reste de ces deux comtés.

Tout l'intérêt public ici se résume dans le progrès de la colonisation, la conquête de chemins et routes, le développement de nouveaux cantons, afin d'attirer l'émigration des autres parties de la province;

tandis que celui du reste des comtés est d'un ordre plus général. Il y a bien au nord de la rivière Saguenay, en arrière de la paroisse Ste-Anne, deux ou trois cantons, dont la colonisation, quoique déjà très avancée, devra encore, pendant quelques années, attirer l'attention des gouvernements.

Mais il y a, à part cela, un autre intérêt qui demande une attention toute spéciale: je veux parler du développement de l'industrie du progrès maritime du Saguenay, depuis les bords du fleuve St-Laurent, à l'extrémité est du comté, jusqu'à Chicoutimi qui est le ter-

me de la navigation du Saguenay. Ce sujet, seul, est suffisant pour occuper toute l'énergie d'un député, lequel a-t-il le droit de se reposer?

Voilà, M. le rédacteur, quelques très succintement le résumé de la position de ces deux comtés. Il est bien facile à comprendre que ce n'est pas le fait pas de se contenter de cette manière de voir.

C'est un partage par tous les habitants. Il est en effet plus d'un dans ce monde à qui le bonheur des autres ne semble pas désagréable, mais qui voudraient, si fait bien tenir compte de la raison et d'ailleurs de la légitimité des majorités.

Quant aux questions de représentativité, après la division, le député actuel à l'est d'ici pour nous ou les autres idées nous venons comtes sans être obligés de subir une nouvelle élection;

et bien, tant mieux. Qui choisira celui que bon lui semblera. Mais, tout en reconnaissant les nombreux services qu'il a rendus à cette partie du comté, je me permettrais de l'inviter amicalement de ne pas négliger pour conserver sa popularité, et surtout de respecter les vœux de ses constituants dans cette question de division de comté, comme dans toute autre.

Nous sommes informés que sur cette question, il a ses idées à lui; chose bien pardonnable, surtout pour un député. Déjà l'on s'agit de certains quartiers, parce qu'il a trop ouvertement manifesté ses intentions, qui, tout paradoxe, ne sont certainement pas celles de ses amis du Lac St-Jean.

Avis à ceux qui emploient de la main-d'œuvre.

Un trentaine de ceux de nos hommes qui sont en grève ont le salaire fixé par les règlements des chevaliers du travail. Et cependant ils ont laissé sans payer, parce que d'autres ici et ailleurs ne se soucient pas de leur salaire. Desormais, ce ne sera plus qu'une question de salaire avec ses employés. Ce droit appartient à des étrangers.

Nous le nous demandons pas, c'est une tyrannie.

Il n'y a qu'une voie pour féliciter les journaux d'avoir résisté à l'arbitraire des chevaliers du travail. Les plus haut dignitaires ecclésiastiques sont venus nous serrer la main et nous témoigner leur approbation.

Nous félicitons aussi les hommes d'ordre. C'est pour eux comme pour nous que nous combattons. Nous demandons leur concours actif, énergique. Il s'agit des plus chers intérêts de la ville.

Quelques-uns des grévistes se livrent à des propos menaçants. Nous les avertissons que le bras de la loi est assez fort pour les atteindre.

(Du Courrier du Canada)

Le Courrier du Canada a paru hier comme d'habitude. La matière était un peu moins abondante qu'à l'ordinaire, mais, en somme, nous espérons que nos abonnés ont été satisfaits.

Nous continuons la lutte. Nous la continuerons jusqu'au bout. Il faut que le principe d'autorité triomphe. Il faut que nos amis les typographes, égarés par de perfides conseils et de ces influences occultes, comprennent leur erreur et la lourde faute dans laquelle on les a fait tomber.

Ils sont devenus les instruments des Chevaliers du Travail, dont le mot d'ordre part des Etats-Unis. Les braves Canadiens, se sont soumis à la domination tyrannique d'étrangers qu'ils ne connaissent même pas, et d'une organisation suspecte qui travaille sourdement à briser en brèche la société.

Il y a une semaine, ils étaient contents, satisfaits d'eux-mêmes et de nous, parfaitement heureux. Ils se préparaient à célébrer honnêtement et joyeusement les fêtes du nouvel An. Aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux, nous le savons, gémissent, et déplorent leur malheureuse position.

Ils se sentent engagés dans une impasse et se demandent avec désespoir comment tout cela finira.

Comment tout cela finira? Par le triomphe de l'autorité et du principe d'autorité, soyez-en convaincus, messieurs! L'opinion est avec nous, le public est avec nous, parce que c'est la cause que nous défendons.

Toutes les sympathies des autorités religieuses nous sont acquises, nous en avons l'assurance. L'union, la persévérance des chefs de la presse rendront la résistance invincible.

Que les ouvriers qui veulent rentrer dans l'ordre, qui regrettent leur triste aventure, se hâtent. Bientôt il sera trop tard, et leur position deviendra impossible à soutenir.

C'est un conseil d'ami que nous leur donnons. A eux d'en profiter.

UN ELECTEUR.

Le Progrès de Saguenay, 28 déc 1887

Voilà quelques remarques au sujet de la division des comtés de Chicoutimi et Saguenay, sur l'Electeur du 23 courant, sont certainement très judicieuses.

Pourquoi, en effet, diviser ces deux comtés en trois divisions électORALES? L'intérêt public exige-t-il un tel morcellement? Certainement non!

Que l'on sépare tout simplement les éléments discordants de cette grande division électORALE, et tout le monde sera satisfait.

Dans toutes les résolutions et les requêtes votées et adressées par les conseils municipaux du comté demandant la division des comtés, il ressort un point capital.

C'est que les habitants de la vallée du Lac St-Jean (qui renferme à elle seule déjà les trois septèmes de la population totale des deux comtés) veulent tout simplement s'émanciper de la tutelle de leurs anciens maîtres, les habitants de la vallée de Chicoutimi et ses alentours;

tandis que ces derniers ne désirent rien moins que d'être laissés seuls. C'est d'un commun accord et on parfaite union de sentiments que l'on demande à être séparés.

Or contenter tous ces gens là est chose bien facile. Détachez la vallée du Lac St-Jean du comté de Chicoutimi pour en faire une division électORALE par elle-même, et tout ira bien. Ce n'est pas plus malin que cela.

Divisons le comté en par la Barrière, justement placée aux premières habitations de la vallée du Lac St-Jean, en suivant la ligne de division des cantons Labarre et Kéoganai jusqu'à l'extrémité nord de manière à donner à l'annuelle division les cantons Taché, Delisle, Racine et Taillon, qui se trouvent au nord et à l'est de la décharge du Lac St-Jean; et j'en suis certain tout sera dans l'ordre le plus parfait.

D'ailleurs cette division est déjà tracée et acceptée par les habitants des lieux.

Toute cette partie du comté située entre les limites Est de la paroisse d'Herbertville jusqu'à St-Dominique de Lagenivière, distante de cinq grandes lieues, et depuis le lac Kéoganai jusqu'à la Rivière Saguenay vers le nord, est composée en grande partie de montagnes arides, de petits lacs, de savanes im